

1.

Débitrice: **OBONI & ASSOCIES S.A.**, Les Biolettes,
1054 MORRENS
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 01.07.2005
jusqu'au 21.07.2005
3.

Délai pour contester l'inventaire: 01.07.2005 jusqu'au
11.07.2005
4.

Remarques: but: services dans les domaines suivants: génie civil; industrie de la construction; génie de l'environnement; en particulier géomécanique et sciences de la terre, L'inventaire est aussi déposé (art. 34 OAOF).
La cession des droits de la masse, art. 260 LP, peut être sollicitée par les créanciers dans un délai échéant le 11 juillet 2005 en ce qui concerne les revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47 al. 1 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office deviendront exécutoires.

Office des faillites d'Echallens
1040 Echallens

(00117843)